



Communiqué de presse – 18 juin 2015

Trop de chantiers de construction en Wallonie retardés par le manque de sites de versage et une législation environnementale inadaptée

A l'occasion de l'arrêt du chantier « Rive gauche » à Charleroi, et sans s'immiscer d'aucune façon dans ce dossier particulier, la Confédération Construction Wallonne (CCW) et la Fédération Wallonne des Entrepreneurs de Travaux de Voirie (FWEV) **tirent le signal d'alarme par rapport à un manque croissant de sites de versage de terres** issues des chantiers wallons. En cause : de fréquents refus de permis d'urbanisme nécessaires avant de remblayer des sites, et **une législation environnementale non adaptée** aux réalités du terrain.

Depuis 20 ans, des efforts considérables ont été fournis afin de développer les filières de gestion des déchets répondant aux particularités de la construction. Plus de 80 centres de tri-recyclage ou de tri-regroupement de déchets inertes de construction en Wallonie, une vingtaine de CET (centres d'enfouissement technique ou décharges) de classe 3, ainsi que plusieurs sites de remblayage des terres, sont aujourd'hui opérationnels.

Malgré cela, les activités de construction, y compris les travaux publics, souffrent encore du **manque de sites disponibles pour accueillir les terres de déblais**. En effet, la quantité de terres excavées des chantiers de construction en Wallonie est estimée annuellement à **8 millions m³**, dont une majorité en provenance de travaux de voirie et de génie civil.

Les entreprises de construction sont confrontées à **des difficultés majeures** pour valoriser des terres de déblais sur le territoire wallon. Il devient de plus en plus difficile, voire impossible, de trouver en Wallonie des sites pouvant accueillir des terres de déblais, en raison des refus de plus en plus nombreux de demande de permis autorisant ces activités de remblayage.

A côté de ce manque criant de sites de versage, **la réglementation environnementale actuelle montre également ses limites**, l'imposition de normes trop strictes (par exemple quant au pourcentage maximum de pierres admis dans ces terres) diminuent fortement les possibilités de valorisation des terres de déblais sur le territoire wallon.

En conséquence la CCW et la FWEV demandent aux responsables politiques de **mettre en place le plus rapidement possible une task-force sur la problématique des terres de déblais en Wallonie**.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Ir Aymé Argelès • Conseiller principal

T 02 545 56 68 • M 0475 37 55 29 • F 02 545 59 05

ayme.argeles@ccw.be

La Confédération Construction Wallonne assure, au niveau wallon, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses affiliés aides et informations dans les matières régionalisées.

